

## L'École Centrale des Côtes-du-Nord (1799-1803)

---

Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), pour remplacer les collèges, la Convention, à la veille de se séparer, avait décidé la création des Écoles Centrales, réalisant ainsi une rénovation totale de l'enseignement secondaire : à tous les points de vue (administration, programmes, méthodes, organisation scolaire, régime disciplinaire), elles étaient conçues en contraste complet avec les anciens collèges. Chaque département devait avoir une école centrale et il était précisé par la loi que celle des Côtes-du-Nord serait installée à Guingamp.

La Ville de Saint-Brieuc devenue « Port-Brieuc » en 1793 protesta, avec la plus grande énergie, arguant qu'elle possédait des locaux adéquats (ceux de l'ancien collège) et qu'en outre « elle était en pays de langue française et que le corps législatif avait annoncé plusieurs fois son projet d'anéantir les idiomes en France ». Port-Brieuc, qui était le chef-lieu du département et, avec 8.000 habitants, la ville la plus centrale et la plus importante de celui-ci, finit par l'emporter, mais il s'écoula quatre ans avant que le projet pût être réalisé.

En attendant, l'administration du département avait désigné les membres du jury d'instruction publique qui devait avoir la haute main sur l'école et, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an V (22 septembre 1797), celui-ci avait choisi les neuf professeurs de la nouvelle école : plusieurs de ceux-ci se mirent même à enseigner tout de suite à domicile.

L'école centrale des Côtes-du-Nord fut finalement inaugurée le 10 prairial an VII, c'est-à-dire le 30 mai 1799, mais non dans l'ancien collège considéré comme trop petit et, d'ailleurs, occupé par le tribunal militaire, la gendarmerie et la nouvelle bibliothèque municipale. ....

.....

Par tout ce qu'elles comportaient de nouveau, par leur enseignement imprégné de la philosophie et de la pédagogie des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Écoles Centrales ne pouvaient manquer d'être suspectes à Bonaparte qui était devenu le maître de la France par le coup d'état du 19 brumaire an VII (10 novembre 1799) c'est-à-dire quelques mois seulement après l'ouverture de l'École Centrale des Côtes-du-Nord.

Bonaparte la laissa cependant -- comme celles des autres départements - subsister en la plaçant sous la tutelle du préfet mais ce fut pour peu de temps. Et, en 1802, Odion Baschamps, dans le discours qu'il prononça à la distribution des prix, ne put que protester contre la suppression des écoles centrales qui venait d'être décidée par le Premier Consul et faire un dernier éloge des disciplines variées enseignées dans les établissements secondaires qu'avait créés la Convention : cette distribution des prix fut la dernière que célébra l'École Centrale des Côtes-du-Nord.

Au cours de sa brève existence, elle s'était améliorée à tel point que J.-M. Chénier qui exerçait de hautes fonctions au Ministère de l'Intérieur, la classait au cinquième rang parmi les Écoles Centrales de France et que, beaucoup plus tard, Charles Le Maout pouvait écrire en septembre 1847 dans son journal « Le Publicateur des Côtes-du-Nord » à propos du collège royal que l'on était en train d'organiser, qu'il avait l'espoir de voir ce collège « briller du même éclat que notre ancienne École Centrale qu'on peut dire avoir été l'époque de la renaissance des lettres et des arts dans notre département ».

Il faut bien reconnaître cependant qu'elle était loin de répondre à tous les désirs des parents d'élèves et c'est ce qui explique la liberté de l'enseignement existant le succès de la « Maison d'Éducation » que dirigeait à la même époque le citoyen Le Boyer, lui-même professeur à l'École Centrale : cette institution comptait trois professeurs ; Le Boyer y enseignait même un peu d'anglais. En août 1802, le préfet y vint présider la distribution des prix et, en 1803, elle prit le nom d' « école secondaire ».

---